

Jean-Michel LOUKA
18 juin 2022

École du Réel

Au sens d'un être à l'école de...

Acte de Fondation du 18 juin 2022

PRÉAMBULE

École est ici à entendre au sens d' « être à l'école de... ». À l'école du Réel donc.

Pour pallier ce **Réel**, c'est-à-dire l'*impossible* (Lacan).

Il s'agit d'une école pour la psychanalyse. Œuvrer pour la psychanalyse et les psychanalystes.

Si l'*inconscient* existe (Freud) – et il existe –, si le *sujet de l'inconscient* (Lacan) est fondamental, il faut le faire savoir, le faire reconnaître aussi. Et s'orienter dès lors vers une nécessaire *Défense et illustration* de la psychanalyse et des psychanalystes. Et inciter ainsi les psychanalystes à se faire les ambassadeurs de la cause psychanalytique.

Une école pour quoi faire ?

Inventer, créer, « fonder », dans notre champ de compétence (le champ freudien et lacanien) cette « école », l'*École du Réel*, qui vise à faire accepter la psychanalyse, et le psychanalyste « en tant que psychanalyste », c'est-à-dire sans être appréhendés sous couvert d'autre chose, d'une autre profession, dans la société française d'aujourd'hui. Le psychanalyste en tant que tel. Un professionnel longuement formé par sa psychanalyse personnelle, qui pratique son métier à partir d'une discipline autonome à vocation scientifique dénommée « psychanalyse » (depuis 1896, Freud). C'est son but principal et conforme au vœu de Sigmund Freud (Cf. *La question de l'analyse profane*, 1926), redoublé de la position argumentée de Jacques Lacan (Cf. « *L'analyste ne s'autorise que de lui-même* », 1964). Il va s'agir de...

Dire « Ce que les psychanalystes apportent à la société. »¹

Dire aussi que la psychanalyse n'est pas une discipline et une pratique du passé, mais plutôt de l'avenir.² De l'à-venir.

¹ Pascal-Henri Keller, Patrick Landman, *Ce que les psychanalystes apportent à la société*, Éd. érès, 2019.

Dire, enfin, qu'il faut retravailler, interroger et ne pas avoir peur de revoir la théorie et la théorie de la pratique, car le monde a changé. Freud est mort en 1939 (il y a 83 ans !), Lacan en 1981 (il y a 41 ans !) Ne nous sclérosions pas, nous, les analystes français, dans une inadaptation à ce Monde nouveau qui risquerait de nous être, alors, fatale. La psychanalyse est avant tout une pratique d'interlocution, elle vise à accueillir et comprendre le sujet. La vérité du sujet. Les avatars également du dit **sujet**, le **sujet de l'inconscient**. Restaurons ainsi la vérité de la psychanalyse.

Acte de fondation

« **Au commencement était le Verbe** », rappelle Jacques Lacan, faisant référence à l'épître de Saint Jean, le 29 octobre 1974, à Rome, lors de la conférence de presse du VII^e Congrès de l'École freudienne de Paris (dite « La Troisième », le 3^e passage de Lacan à Rome).

Le **Verbe**, ainsi, fait **acte**. Il introduit et accompagne l'accomplissement de l'acte.

Il faut donc commencer par là. Un acte. **Fonder d'une parole**, d'un dire, et dès lors d'une **nomination** aussi. C'est le *primum movens*, sans lequel rien ne s'inscrit, rien ne prend date. Seule la nomination a chance de **trouer le Réel**.

Je déclare ainsi, *hic et nunc*, ce nécessaire : « **Je fonde l'École du Réel** ».

Cette « école » est destinée à devenir l'affaire de ceux qui, psychanalystes ou non, ou pas encore, s'intéressent à **la psychanalyse en acte**. Il s'agit, de fait, de la **défense et de l'illustration de la psychanalyse** aujourd'hui.

Son **but** : - **Faire connaître et reconnaître l'existence autonome et la fonction indépendante de la psychanalyse et du psychanalyste.**

1. **Vis-à-vis de l'État :**

Première étape :

Afin de faire **admettre et reconnaître la psychanalyse comme une discipline à vocation scientifique autonome et le psychanalyste comme un professionnel indépendant qui exerce un métier appelé « psychanalyste »**, il va falloir faire connaître à l'État et ses instances quelle

² Jean-Michel Louka, *Demain la psychanalyse*, Limoges, Éds. Lambert-Lucas, 2018.

définition nous donnons de la psychanalyse et du psychanalyste. De dire qu'est-ce qu'un psychanalyste et comment on le devient, puisque l'État - et l'État français en particulier -, ne veut habituellement rien savoir d'une définition d'une profession en dehors d'un titre réglementé, lequel s'adosse à un diplôme universitaire, que l'État délivre lui-même.

La psychanalyse

La psychanalyse est la méthode freudienne d'investigation et de traitement qui vise à appréhender et analyser chez un sujet des phénomènes psychiques inconscients ; méthode sans laquelle ceux-ci restent obscurs, figés et intraitables. C'est-à-dire inguérissables, laissant alors le sujet dans la souffrance psychique dont il se plaint.

Le psychanalyste

Tous les psychanalystes et leurs institutions, depuis Freud jusqu'à Lacan et même jusqu'à aujourd'hui, sont d'accord, et n'ont jamais varié, le psychanalyste est un sujet qui réunit, *a minima*, ces quatre qualités, qui le qualifient professionnellement au regard de la société pour exercer la psychanalyse depuis ... 126 ans d'existence (1896) :

- 1) Il a fait une longue **psychanalyse personnelle**, durant plusieurs années (7 au minimum, mais souvent bien plus.) ;
- 2) Il a suivi **un ou plusieurs contrôles** avec des aînés plus chevronnés dans la pratique psychanalytique ;
- 3) Il est régulièrement inscrit comme **membre dans une institution psychanalytique**, afin de ne pas rester isolé et de travailler avec profit avec ses confrères.
- 4) Il s'est **déclaré** officiellement, de *lui-même*, exercer la psychanalyse.

C'est sur cette base, simple et claire qu'il faut demander, avec insistance si nécessaire, la reconnaissance, ne serait-ce que, d'abord, symbolique, de l'existence du **psychanalyste en tant que tel**. Formé et compétent pour sa tâche.

Deuxième étape :

Demander ensuite une **égalité de présence professionnelle** des 4 catégories de « psy » existants en France (psychiatre, psychologue, psychothérapeute, psychanalyste). Que le psychanalyste **en tant que psychanalyste** puisse avoir droit de Cité à part entière dans son **exercice**

professionnel, sa *fonction spécifique*, dans les dispositifs sanitaires (hôpitaux généraux et psychiatriques), médicaux-sociaux, juridico-judiciaires, universitaires d'enseignement et de recherche.

2. Pour l'École du Réel :

a) Organiser pour les membres toute forme d'enseignement visant rigoureusement à la *transmission de la psychanalyse* (séminaires, cartels et groupes de travail, lectures, rencontres et débats, *webinaires* avec d'autres psychanalystes, mais aussi des professionnels d'autres champs du savoir (médecine, psychiatrie, philosophie, mathématique, par exemple...) ou du domaine artistique et littéraire.

b) Organiser, dans un but de formation et de transmission, la possibilité des *contrôles* personnels ou collectifs de la pratique autant que de besoin.

c) Soutenir, en outre, la *pratique* des jeunes analystes membres de l'*École du Réel*, leur installation, leur possibilité de développer leur patientèle, l'aide juridique si nécessaire, l'aide financière, et l'entraide en général entre les praticiens de la psychanalyse membres de l'*École du Réel* (ER), formant, *de facto*, *communauté analytique*.

d) Enfin, développer les meilleures *relations* possibles avec les autres institutions psychanalytiques et donc avec l'ensemble de nos confrères et consœurs psychanalystes.

e) En outre, établir l'*École du Réel* comme une « *association de fait* », dans un premier temps. Et le rester le temps voulu. Afin de siéger dans la parole, domaine *princeps* de la psychanalyse freudienne et lacanienne. Privilégier, au départ, *la parole* – fondement de la psychanalyse -, sur l'écrit. La parole, première, l'écrit, second. Ce que ne veut pas dire secondaire.

C'est-à-dire encore, précisons, un pacte (la parole), et non pas un contrat (l'écrit), lequel peut attendre.

Et sans se précipiter à devenir tout de suite une association loi 1901, dotée donc d'un pouvoir juridique.

f) Comment *devenir membre*, participer à ce « *mouvement* » engagé par l'*École du Réel*, ce *work in progress* ?

- **Devenir membre** de l'École du Réel c'est **librement se déclarer** membre par un dire, **une parole qui engage** le sujet, à **rejoindre ce mouvement** de l'École du Réel, cette communauté psychanalytique en devenir, sans avoir à s'inscrire tout de suite juridiquement dans une association Loi 1901, et donc sans avoir aussi à régler de cotisation.

3. Faire savoir / La question des médias

a) Afin de faire connaître nos positions, il va falloir **aborder les médias** (radios, télévisions, réseaux sociaux). Et faire savoir notre disponibilité à cette fin.

b) Se laisser ainsi **inviter** sur les plateaux de télévision et dans les radios pour participer aux débats spécialisés sur les sujets qui nous concernent et nous importent. Mais ne jamais polémiquer, car c'est inutile et contre-productif.

c) Se laisser aussi **interviewer** par des journalistes de journaux, magazines hebdomadaires ou mensuels, même dits « populaires », afin de toucher le plus grand nombre de citoyens en des termes simples, clairs mais néanmoins rigoureux, pas inutilement édulcorés.

d) Entrer en **relations** avec les décideurs politiques (Chef de l'État, ministres et tout particulièrement celui de la santé, députés, sénateurs, maires, etc.) afin de faire entendre notre voix et nos positions, à chaque moment, à chaque évènement touchant à la Santé et spécialement à la Santé dite « mentale ».

Paris, le 18 juin 2022